

Image not found or type unknown



indemnité de fin de contrat

Par **wonder**, le **02/06/2019** à **16:08**

bonjour je suis prise en contrat saisonnier dans un leclerc j'ai vu que en ten que saisonnier j'aurais pas le droit a l'indémniter de fin de contrat

mais sur mon contrat ces ecri (cdd a temps plein accroissement temporaire d'activite terme precis)

alor je me demande sur le contrat c considéré comme un contrat saisonnier ou comme un cdd au j'aurai quand même le droit a l'indémnite ou pas

merci de votre reponce